



Oubli déclaration dons manuels

Par Ed372

Bonjour, je vous contacte car je viens d'apprendre que les aides parentales (dons manuels) doivent être déclarées aux impôts.

Ma mère m'a régulièrement aidée ces dernières années en me payant de temps en temps les courses ou les réparations de ma voiture.

Dois-je contacter les impôts pour leur expliquer la situation ? Je n'ai aucune idée des montants précis que ma mère m'a payé (je dirais environ 2000? par an en moyenne)

Merci

Par Bazille

Bonjour,
Non pas du tout, à ce niveau ce sont des cadeaux, des dons d'usages, de l'argent de poche.
Les parents peuvent aider les enfants, donner de l'argent pour un anniversaire, un mariage, une réussite d'examen.
Contrairement aux idées reçues les banques n'envoient pas les relevés bancaires au fisc. Il faut qu'un contrôle fiscal soit déclenché, en général un examen de comptabilité, ou un examen de situation fiscale de particulier. C'est souvent pour des suspicions de fraude fiscale pour certains, blanchiment d'argent, trafic de drogue, suspicion de fraude dans une succession ect.

Par CLipper

Bonsoir,

C'est ce qui pourrait être gênant est que ces "présents d'usage" aient mis votre mère sur la paille et aussi si vous n'êtes pas fils unique, vos frères/sœurs viennent à se "plaindre" que votre mère ne leur fait pas les mêmes cadeaux.

(les parents ont aussi une obligation alimentaire envers leur enfant même majeur qui n'arrive pas à subvenir à ses besoins tout seul)

Par Ed372

Merci pour vos réponses, je précise que ces aides n'ont pas été faites à des occasions telles qu'anniversaire ou réussite d'examen, mais pour m'aider financièrement de temps en temps. Je pensais que ce type d'aide était différente du don d'usage.

Je précise que ma mère a subvenu de la même façon aux besoins de ma sœur, sans se mettre sur la paille..

Merci

Par Bazille

Ne vous inquiétez pas, le fisc ne viendra jamais mettre son nez dans vos comptes, pour de petits montants. Il nous reste un peu de liberté.

Par Ed372

Merci, pouvez-vous me dire si c'est également le cas pour une réparation à 3500? (effectuée en 2022) Merci

Par Bazille

Bonjour,

Le fisc n'a pas vocation à éplucher les comptes bancaires des gens, si ce n'est pour des faits graves et avérés. Le secret bancaire est toujours d'actualité.

Quand à parler de donation déguisées, contrôle fait en général après une déclaration de succession, 3500? n'est pas un montant assez élevé.

Chaque parent peut donner tous les 15 ans 100 000? exonérés de taxe à un enfant.

Il peut également tous les 15 ans lui faire un don manuel de 31865?.